

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

82/I93 du 20/2/1982  
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP/22024/07  
Portant intégration et nomination de Monsieur AGOUANOM Jean Claude dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

-----oOo-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 25/80 du 19.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;  
(/u la lettre n° 949/DAAF du 17 Novembre 1981, du Directeur des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;  
(/u le Protocole d'accord du 28.11.80 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie.

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 28.11.80 susvisés, Monsieur AGOUADOM Jean Claude, né le 8 Avril 1954 à Souanké (Allamane), titulaire du Diplôme d'Ingénieur dans la Spécialité: Agronomie, obtenu à l'Institut Agronomique de Timisoara Faculté d'Agronomie (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZZAVILLE, le 20/2/1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture  
et l'Elevage,

Marius MOUAMBENGA

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC ..... 1  
DGTFP/DFP ..... 3